

Société Générale SFH
(Anciennement Société Générale FHF)
Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012

**Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les
comptes intermédiaires**

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de € 1.723.040

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Société Générale SFH (Anciennement Société Générale FHF)

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires

Au Président-Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société Générale SFH et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires de la Société Générale SFH, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes intermédiaires, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes intermédiaires présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société au 30 juin 2012, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 24 septembre 2012

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Marc Mickeler

ERNST & YOUNG Audit



Olivier Durand

SOCIETE GENERALE SFH
17 Cours Valmy - 92800 PUTEAUX
RCS NANTERRE 445 345 507

COMPTES SEMESTRIELS
AU 30/06/2012

SOMMAIRE

INFORMATIONS	Pages
Bilan Actif	1
Bilan Passif	2
Compte de résultat (partie 1)	3
Compte de résultat (partie 2)	4
Hors Bilan	5
Annexe	6
Règles et méthodes comptables 1/4	7
Règles et méthodes comptables 2/4	8
Règles et méthodes comptables 3/4	9
Règles et méthodes comptables 4/4	10
Intégration fiscale	11
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	12
Identité de la société mère consolidante	13
Tableau des filiales et participations	14
Capitaux propres et ventilation des réserves	15
Informations concernant les entreprises liées	16
Tableau des immobilisations	17
Provisions inscrites au bilan	18
Détail des postes autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation	19
Etat des échéances des créances et des dettes par durées restant à courir	20
Obligations et autres titres à revenu fixe	21
Ventilation des comptes de régularisation	22
Détail des produits à recevoir	23
Détail des charges à payer	24
Détail des charges constatées d'avance	25
Détail de l'impôt sur les bénéfices	26
Situation fiscale différée	27
Honoraires des commissaires aux comptes	28

**SOCIETE GENERALE SFH
COMPTES SEMESTRIELS**

1 - ETATS DE SYNTHESE

ACTIF	30-juin-12	31-déc.-11	30-juin-11
Caisse, banques centrales, C.C.P (1)			96 550
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	1 466 793 459	445 126 498	430 999 080
-A vue (1)	821 783	5 499 237	
-A terme	1 465 971 676	439 627 262	430 999 080
Opérations avec la clientèle			
-Créances commerciales			
-Autres concours à la clientèle			
-Comptes ordinaires débiteurs			
Obligations & autres titres à revenu fixe (2)	20 554 959 290	20 587 629 320	
Actions et autres titres à revenu variable (2)			20 577 914 315
Participations et autres titres détenus à long terme			
Parts dans les entreprises liées			
Crédit-bail & location avec option d'achat			
Location simple			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Autres actifs			
Comptes de régularisation	58 029 488	29 148 657	4 535 975
TOTAL ACTIF	22 079 782 237	21 061 904 476	21 013 545 920

(1) Le solde inscrit en "Caisse, banques centrales, C.C.P" au 30/06/2011 concernait des "Comptes ordinaires débiteurs" qui sont présentés en "Créances sur les établissements de crédit, à vue" depuis le 31/12/2011.

(2) Les parts de FCT détenues par SG SFH sont, depuis le 31/12/2011, présentées en Obligations et autres titres à revenu fixe.

PASSIF	30-juin-12	31-déc.-11	30-juin-11
Banques centrales, C.C.P			
Dettes envers les établissements de crédit	1 061 591 873	50 007 400	112 336 751
-A vue			
-A terme	1 061 591 873	50 007 400	112 336 751
Opérations avec la clientèle			
-Comptes d'épargne à régime spécial			
-à vue			
-à terme			
-Autres dettes			
-à vue			
-à terme			
Dettes représentées par un titre	20 579 111 131	20 607 683 486	20 514 519 480
-Bons de caisse			
-Titres du marché interbancaires et titres de créances négociables			
-Emprunts obligataires	20 579 111 131	20 607 683 486	20 514 519 480
-Autres dettes représentées par un titre			
Autres passifs	7 088 371	8 638 819	7 909 702
Comptes de régularisation	31 351 742	6 775 415	
Provisions			
Provisions réglementées			
Subventions d'investissement			
Fonds pour risques bancaires généraux			
Dettes subordonnées			
Capitaux propres	400 639 120	388 799 356	378 779 988
Capital souscrit	375 000 000	375 000 000	375 000 000
Primes d'émission			
Réserves	689 968	14 460	14 460
Ecart de réévaluation			
Report à nouveau	13 109 388	274 740	274 740
Résultat de l'exercice	11 839 764	13 510 156	3 490 788
TOTAL PASSIF	22 079 782 237	21 061 904 476	21 013 545 921

COMPTE DE RESULTAT 1	30-juin-12	31-déc.-11	30-juin-11
+ Intérêts et produits assimilés	298 426 659	309 943 487	12 986 468
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les éta de crédit	86 551 510	44 755 546	12 986 468
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle			
+ Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe (1)	211 875 150	265 187 940	
+ Autres intérêts et produits assimilés			
- Intérêts et charges assimilées	-267 819 713	-279 841 008	-17 963 153
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les éta de crédit	-267 819 713	-279 841 008	-17 963 153
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle			
- Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe			
- Autres intérêts et charges assimilées			
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées			
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées			
+ Produits sur opérations de location simple			
- Charges sur opérations de location simple			
+ Revenus des titres à revenu variable (1)			15 653 958
+ Commissions (produits)			
- Commissions (charges)	-8 370 500	-3 558 000	-3 375 000
+ Gains/pertes s/opérations des portefeuilles de négociation			
- Opération sur titres de transaction			
- Opération de change			
- Opération sur instruments financiers			
+ Gains/pertes s/opérations des portefeuilles de placements & assim.			
- plus ou moins value			
- Dotations aux provisions et reprises			
+ Autres produits d'exploitation bancaires			
- Opération faite en commun			
- Autres produits d'exploitation bancaires			
- Autres produits non bancaires			
- Autres charges d'exploitation bancaire	-12 617	-1 970	-194
- Opération faite en commun			
- Autres charges d'exploitation bancaires	-12 617	-1 970	-194
+/- Produit Net Bancaire	22 223 830	26 542 509	7 302 079

(1) Les intérêts sur parts de FCT détenues par SG SFH sont, depuis le 31/12/2011, présentés en Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe.

COMPTE DE RESULTAT 2	30-juin-12	31-déc.-11	30-juin-11
+/- Produit net bancaire	22 223 830	26 542 509	7 302 079
- Charges générales d'exploitation	-3 738 319	-5 428 050	-2 017 531
- Frais de personnel			
- Autres frais administratifs	-3 738 319	-5 428 050	-2 017 531
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des Immo incorporelles et corporelles			
+/- Résultat brut d'exploitation	18 485 511	21 114 458	5 284 547
- Coût du risque			
- Coût du risque sur établissement de crédit			
- Coût du risque sur la clientèle			
- Coût du risque sur portefeuilles titres			
- Autres opérations			
+/- Résultat d'exploitation	18 485 511	21 114 458	5 284 547
+ Gains ou pertes sur actfs immobilisés			
- Immobilisations financières			
- Immobilisations incorporelles			
- Immobilisations corporelles			
+/- Résultat courant avant impôt	18 485 511	21 114 458	5 284 547
+ Résultat exceptionnel		61	
+ Impôt sur les bénéfices	-6 645 747	-7 604 363	-1 793 759
+ Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées			
+/- Résultat net de l'exercice	11 839 764	13 510 156	3 490 788
Résultat net par action	0,32	0,36	0,09

**SOCIETE GENERALE SFH
COMPTES SEMESTRIELS**

2 - ANNEXES

ANNEXE

La présente annexe est une partie indissociable des comptes semestriels de la SOCIETE GENERALE SFH pour l'exercice clos au 30 juin 2012.

Le total du bilan avant répartition composant ces comptes annuels est de 22 079 782 237 €

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 11 839 764 €

L'exercice a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 30/06/2012.

Les notes et les tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Société Générale SFH ne détient pas de participation dans des filiales.

REGLES ET METHODES COMPTABLES 1/4

PRINCIPES COMPTABLES & METHODES D'EVALUATION

Les comptes individuels de SG SFH sont présentés conformément aux dispositions du règlement CRB N° 91-01 du 16 janvier 1991 qui a été modifié par le règlement 2010-04 de l'ANC, ainsi qu'aux principes généralement admis par la profession bancaire française.

Les méthodes d'évaluation prennent en compte, pour la majorité des opérations, l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Selon l'art. 515-13, SG SFH est un établissement de crédit, agréé en qualité de société financière par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. La société a pour objet de consentir ou d'acquérir des prêts garantis, des expositions sur des personnes publiques et des titres et valeurs tels que définis aux Art L515-14 à L515-17.

- Les prêts garantis sont des prêts assortis soit d'une hypothèse de premier rang ou d'une sûreté immobilière conférant une garantie. Une prime d'émission a été comptabilisée sur les OFH publiques, cette prime est amortie de façon linéaire prorata temporis jusqu'à la date soit exclusivement affecté au financement d'un bien immobilier, d'un cautionnement d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurance n'entrant pas dans le périmètre de consolidation défini à l'art L233-16 du code de commerce dont relève SG SFH;
- Les expositions sur des personnes publiques sont des éléments d'actif, tels que des prêts ou des engagements hors bilan sur des personnes dont la qualité est énumérée à l'Art L.515-15.

Les comptes sociaux de la SOCIETE GENERALE SFH sont établis conformément :

- aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de Réglementation Bancaire applicables aux Etablissements de crédit qui a été modifié par le règlement 2010-04 de l'ANC
- aux dispositions du règlement CRC n°2000-03 du 4 juillet 2000, modifié par le règlement N° 2005-04 relatif aux documents de synthèse des entreprises relevant du CRBF ;
- aux dispositions du règlement CRC n°2005-03 modifiant le règlement N° 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit ;
- aux principes comptables généraux admis dans la profession bancaire française ;

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendances des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La méthode d'évaluation appliquée au poste de bilan "actions et autres titres à revenu variable" est la méthode des coûts historiques

Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit.

Une opération est classée dans la catégorie "au jour le jour" lorsque sa durée initiale est au plus égale à un jour ouvrable. Au-delà d'une durée initiale supérieure à un jour ouvrable, l'opération est classée dans la catégorie "à terme".

Les intérêts courus sur les créances sont inscrits dans les comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances sur la clientèle

Les crédits à la clientèle sont indiqués au bilan pour leurs montants nets après dépréciations constituées en vue de faire face à un risque de non recouvrement.

En application du règlement CRC N°2002-03 modifié par le règlement CRC N°2005-03 pour les entreprises relevant du CRBF, SG SFH considère une créance comme douteuse lorsqu'elle présente une des caractéristiques suivantes :

- un risque probable ou certain de non recouvrement
- un risque avéré sur la contrepartie (procédure d'alerte...)
- l'existence d'une procédure contentieuse.

Par ailleurs, ce règlement introduit une nouvelle catégorie de créances douteuses : les créances douteuses compromises.

Les créances comptabilisées en créances douteuses depuis plus d'un an sont reclassées dans cette catégorie. Ce règlement prévoit également l'identification des encours restructurés à des conditions hors marché.

Le taux de dépréciation appliqué aux créances douteuses est proportionnel au risque attaché à celle-ci. Le montant des intérêts est déprécié à 100% conformément à la règle bancaire en vigueur.

REGLES ET METHODES COMPTABLES 2/4

Portefeuille titres

Le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire modifié par le règlement 2010-04 de l'ANC, du Comité de Réglementation Comptable et l'Instruction 90-03 de la Commission bancaire définissent les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres.

Les titres sont classés en fonction de :

- la nature du revenu : le revenu attaché aux titres peut être fixe ou variable.

Les titres à revenu fixe sont représentés par des titres à taux d'intérêts fixe et des titres participatifs institués par la loi du 03 janvier 1983. Ce sont donc principalement des obligations, des bons du Trésor, des titres de créances négociables, et des titres similaires, que leur taux soit fixe ou révisable.

Les titres à revenu variable sont tous les autres, essentiellement des actions. Ce sont donc des titres pour lesquels le revenu est tributaire des résultats de l'émetteur et de la décision de distribution.

- l'intention de détention : il est possible de classer les titres en six catégories ou portefeuilles qui correspondent à autant de motivations : Une prime d'émission a été comptabilisée sur les OFH publiques, cette prime est amortie de façon linéaire prorata temporis jusqu'à la date à long terme. Les titres peuvent faire l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre. Dans le cadre de son activité, SG SFH est susceptible de comptabiliser des titres d'investissement et de placement.

L'enregistrement comptable des titres est effectué lors du transfert de propriété qui généralement correspond à la date de règlement et de livraison. Entre la date de négociation des titres et leur transfert de propriété, l'engagement d'achat ou de vente est enregistré dans un compte de hors bilan "Titres à recevoir / à livrer".

Titres de placement

Les titres comptabilisés en placement sont des valeurs sûres et liquides, au sens des valeurs de remplacement prévues par des dispositions de l'art. L.515-17 du code monétaire et financier et du décret 99-710 du 3 août 1999.

* Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition, ou à leur valeur d'apport.

A la clôture de l'exercice, les titres sont évalués par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent.

Aucune compensation n'est opérée entre les plus et les moins-values latentes constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation qui peut-être appréciée par ensembles homogènes de titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable". Au 30/06/2012 la société SG SFH ne détient aucune part de Sicav.

* Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, frais exclus et, concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition.

Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle des titres concernés. Les intérêts courus à recevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique "Produits d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe" du compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, les titres sont évalués par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à leur valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence, cette dépréciation peut-être appréciée par ensembles homogènes de titres. Les plus-values ne sont pas comptabilisées et ne peuvent venir compenser les moins values des autres titres.

Les dotations et reprises pour dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique du compte de résultat "Résultat net des opérations financières".

Au 30/06/2012 la société ne détient aucune valeur entrant dans cette catégorie.

Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance. A cette intention s'ajoute l'obligation de leur affecter des ressources globalement adossées ou encore protégées par une opération de couverture sur un marché d'instruments financiers à terme.

Ils sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement et ne donnent pas lieu à constitution d'une dotation pour dépréciation, hormis lorsqu'il existe un risque de défaillance de l'émetteur ou de revente avant échéance.

Au 30/06/2012 la société SG SFH détient des titres d'investissement pour un montant de 20 500 000 000.00€

Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit. Ces dettes intègrent les opérations de pensions livrées sur titres avec les établissements de crédit.

Les intérêts courus sur l'ensemble des dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie d'un compte de charge.

REGLES ET METHODES COMPTABLES 3/4

Dettes représentées par un titre

Ces dettes correspondent à des obligations foncières et autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'art. L515-19 du code monétaire et financier.

Les dettes représentées par un titre et plus précisément par une obligation foncière sont enregistrées pour leur valeur nominale.

Les primes de remboursement et les primes d'émissions sont amorties linéairement sur la durée de vie des titres concernés.

Elles figurent au bilan dans les rubriques d'encours des types de dettes concernées. L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe.

Les intérêts servis sur les titres sont inscrits en charges d'intérêts dans la rubrique "Intérêts et charges assimilées".

Au titre de l'art L515-20 du Code monétaire et financier et de l'art 6 du règlement CRB N°99-10 du 27 juillet 1999, le montant total des éléments d'actifs doit être supérieur au montant des éléments de passif bénéficiant du privilège mentionné à l'art L.515-19 du dit Code monétaire et financier.

Prime d'émission sur Obligations:

Une prime d'émission a été comptabilisée sur les OFH publiques, cette prime est amortie de façon linéaire prorata temporis jusqu'à la date de remboursement des obligations.

Provisions

Les provisions sont définies par le règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux passifs et applicable aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2002.

En application de ce règlement, les provisions sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés précisément.

Un passif représentant une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie attendue de celui-ci. Il n'y a aucune provision au 30/06/2012.

Opérations en Hors-bilan

En l'absence de précision réglementaire sur les modalités de ventilation relative aux créances remises en pleine propriété à titre de garantie, les créances reçues par SG SFH en garantie des prêts accordés sont enregistrées en hors-bilan dans un compte de garantie reçue.

Intérêts et commissions

Les intérêts et agios sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont comptabilisées en respectant les éventuels décalages intervenant entre la facturation et l'exécution effective du service et donnent lieu à une régularisation afin que les charges et produits acquis à l'exercice lui soient effectivement rattachés.

Gains et pertes sur actifs immobilisés

Ce poste regroupe les plus ou moins values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participations et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du Produit net bancaire.

Charges fiscales

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33.3% et de 0% pour les plus values à long terme sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges de 1.66%.

Les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû avant imputation des crédits d'impôt, à une Contribution Sociale sur les bénéfices des sociétés de 3.3% après abattement de 763 000 EUR ainsi qu'à une Contribution Exceptionnelle de 5% de l'IS lorsque leur chiffre d'affaires est supérieur à 250 MEUR.

SG SFH, constate comptablement la charge relative à la contribution sociale de solidarité, l'année à laquelle elle se rapporte.

Cette contribution n'étant déductible fiscalement qu'au moment de son décaissement (année N+1), SG SFH enregistre un impôt différé actif, correspondant à l'économie d'impôt sur les sociétés qui sera réalisée l'année du paiement de la contribution sociale de solidarité. Cet impôt différé actif est repris comptablement l'exercice suivant.

Résultat exceptionnel

La rubrique "Résultat exceptionnel" comprend les produits et charges encourus par SG SFH dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de SG SFH.

Opérations sur les instruments financiers à terme

Ces opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 modifiés du Comité de la Réglementation Bancaire et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.

Au 30 juin 2012, les soultes de trois swaps conclus avec la Société Générale ont été comptabilisées et seront étalées prorata temporis jusqu'à leurs échéances.

Opérations de couverture affectée

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés au compte de résultat de manière symétrique à la prise en compte

des produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. Dans le cas où ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc..), ils sont comptabilisés en "résultat net des opérations financières" dans la rubrique "résultat sur instruments financiers à terme".

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits "prorata-temporis" au compte de résultat. Ils sont inscrits en "résultat net des opérations financières" dans la rubrique "résultat sur

instruments financiers à terme".

REGLES ET METHODES COMPTABLES 4/4

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE ET COMPARABILITE DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT D'ESTIMATION

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice

CHARGES DE PERSONNEL :

SG SFH n'emploie pas de salarié et n'a aucun engagement de retraite ni de charges sociales.

INTEGRATION FISCALE

La SOCIETE GENERALE SFH est intégrée fiscalement depuis le 1 janvier 2008 dans le groupe fiscal SOCIETE GENERALE.

Son résultat fiscal déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe est un bénéfice court terme de 18 345 182 euros.

Du fait de l'intégration fiscale, une dette d'un montant de 6 597 432 euros auprès de la société mère a été comptabilisée en compte courant SG au bilan par contrepartie au compte de résultat du poste impôt sur les bénéfices.

Au 30/06/2012, SG SFH n'a pas comptabilisé de produit lié à l'intégration fiscale.

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

(en milliers d'euros)

VENTILATION RESULTATS	AVANT IMPÔT	Retraitements	INCIDENCE IMPOT SUR LES SOCIETES			APRES IMPÔT
			IMPOT BRUT (1)	C.I. ET IMPOT IMPUTE	IMPOT NET IMPUTE	
Taxé au taux normal Non taxable	22 223 830		7 997 624		7 997 624	14 226 206
A. PRODUIT NET BANCAIRE	22 223 830		7 997 624		7 997 624	14 226 206
Taxé au taux normal Non taxable	-3 878 648 140 329	140 329	-1 400 192		-1 400 192	-2 478 456 140 329
B. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-3 738 319	140 329	-1 400 192		-1 400 192	-2 338 127
C . COUT DU RISQUE			0		0	0
I. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (A+B+C)	18 485 511	140 329	6 597 432	0	6 597 432	11 888 079
Taxé au taux normal	0		0		0	0
II. RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0	0	0	0
Taxé au taux normal			0		0	0
III. DOT / REP FRBG PROV REGLEMENTEES	0	0	0	0	0	0
s/ Total impôt courant	18 485 511	140 329	6 597 432	0	6 597 432	
IV. Autres						
Impôts différés		-48 315	-48 315		-48 315	48 315
RESULTAT COMPTABLE [I + II]	18 485 511		6 645 747	0	6 645 747	11 839 764

(1) Convention signe : Négatif = créance IS
Positif = dette IS

IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE

Les comptes annuels de notre société sont inclus selon la méthode de l'intégration globale dans le périmètre de consolidation de :

SOCIETE GENERALE 29, BD HAUSSMANN 75 009 PARIS

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en euros)

Société	Capital (dev locale)	Capitaux propres autres que la capital (dev locale)	Quôte part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés (€)	Montants des cautions et aval donnés par la société (€)	C.A.H.T. du dernier exercice clos (devise locale)	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice (€)
				Brute (€)	Nette (€)					
1 - Renseignements détaillés : Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de SGSFH										
A) Filiales (plus de 50% du capital détenu par SGSFH)										
										NEANT
B) Participations (10 à 50% du capital détenu par SGSFH)										
										NEANT
2 - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations										
A) Filiales non reprises au paragraphe 1										
Filiales françaises										NEANT
Filiales étrangères										NEANT
B) Participations non reprises au paragraphe 1										
Part. françaises										NEANT
Part. étrangères										NEANT

Relevé des titres en portefeuille SGSFH (en euro)

Noms	Nbre titres	%	Prix de revient comptable
SICAV :	NEANT		

Souscription Parts de FCT :

Acquisition		Titres invt FCT Red&Black - ABS Trimix			en euro
Compte N° :	30412001				
Date	Libellés	Debit	Crédit	Solde	
	Solde au 31/12/2011	20 500 000 000			20 500 000 000
18/01/2012	Remb anticipé Série 16		1 250 000 000		19 250 000 000
18/01/2012	ABS Trimix Série 19	1 250 000 000			20 500 000 000
14/03/2012	Remb anticipé Série 8		1 250 000 000		19 250 000 000
14/03/2012	Remb anticipé Série 13		1 500 000 000		17 750 000 000
14/03/2012	ABS Trimix Série 20	1 500 000 000			19 250 000 000
14/03/2012	ABS Trimix Série 21	1 250 000 000			20 500 000 000

Solde Positif = Solde Débiteur

Solde Négatif = Solde Créditeur

OFH : Emissions privées

Acquisition		Emission priv OFH TV			en euro
Compte N° :	33510001				
Date	Libellés	Debit	Crédit	Solde	
	Solde au 31/12/2011		19 000 000 000		-19 000 000 000
18/01/2012	OFH TV Remb anticipé Série 1	1 250 000 000			-17 750 000 000
14/03/2012	OFH TV Remb anticipé Série 3	1 250 000 000			-16 500 000 000
14/03/2012	OFH TV Remb anticipé Série 7	1 500 000 000			-15 000 000 000
14/03/2012	Emission OFH TV Série 14		1 250 000 000		-16 250 000 000

Solde Positif = Solde Débiteur

Solde Négatif = Solde Créditeur

OFH : Emissions Publiques

Acquisition		Emission pub - OFH TF			en euro
Compte N° :	33510002				
Date	Libellés	Debit	Crédit	Solde	
	Solde au 31/12/2011		1 500 000 000		-1 500 000 000
18/01/2012	Emission pub Série 12		1 250 000 000		-2 750 000 000
14/03/2012	Emission pub Série 13		1 500 000 000		-4 250 000 000

Solde Positif = Solde Débiteur

Solde Négatif = Solde Créditeur

COMPOSITION DU CAPITAL ET VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 37 500 000 actions, à droit de vote simple, de 10 € de nominal.

RESERVES ET REPORT A NOUVEAU

La variation des postes de réserves et de report à nouveau par rapport à l'exercice précédent résulte de l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 décidée par l'assemblée générale ordinaire en date du 30 mai 2012.

L'affectation de ce résultat est résumée dans le tableau suivant :

<i>Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent</i>		
Origines :	Report à nouveau antérieur Résultat de l'exercice Prélèvement sur les réserves	274 740 13 510 156
TOTAL		13 784 896
Affectation :	Réserve légale Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau	675 508 13 109 388
TOTAL		13 784 896

**SOCIETE GENERALE SFH
COMPTES SEMESTRIELS**

3 - Détail des comptes

INFORMATION SUR LES POSTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Le présent état concerne les entreprises liées (celles pouvant être incluses par intégration globale dans un même périmètre de consolidation) et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (sociétés détenues entre 10% et 50%).

POSTE DU BILAN	MONTANT TOTAL DU POSTE	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES
Créances sur les établissements de crédit	1 466 793 459	1 466 790 490
Obligations & autres titres à revenu fixe	20 554 959 290	20 554 959 290
Actions et autres titres à revenu variable		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Autres actifs		
Comptes de régularisation	58 029 488	57 907 061
Postes de l'actif	22 079 782 237	22 079 656 841
Dettes envers les établissements de crédit	1 061 591 873	1 061 591 873
Opérations avec la clientèle		
Dettes représentées par un titre	20 579 111 131	16 290 352 682
Autres passifs	7 088 371	6 597 432
Comptes de régularisation	31 351 742	31 085 142
Dettes subordonnées		
Postes du passif	21 679 143 117	17 389 627 129
Postes du compte de résultat		
Intérêts et produits assimilés	86 551 510	86 551 510
Intérêts et charges assimilés	-267 819 713	-207 203 023
Revenus des titres à revenu variable	211 875 150	211 875 150
Commissions	-8 370 500	
Autres charges d'exploitation bancaire	-12 617	-12 617
Autres frais administratifs	-5 428 050	-2 436 850

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Valeur brute début exercice	Réévaluation	Acquisition	Virement poste à poste	Cessions	Valeur brute fin d'exercice
<u>Incorporelles</u>				NEANT		
Total (1)						
<u>Corporelles</u>				NEANT		
Total (2)						
<u>Financières</u>				NEANT		
Total (3)						
TOTAL GENERAL (1)+(2)+(3)						

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

Natures des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : Dotation de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<u>Provisions :</u>			NEANT	
Total (1)				
<u>Dépréciations :</u>			NEANT	
Dépréciations sur immobilisations				
Autres dépréciations				
Total (2)				
TOTAL GENERAL (1) + (2)				

Autres Actifs et comptes de régularisation (en euros)

	Montant
Autres Actifs	
Comptes de régularisation	
Etalement de la prime d'émission OFH	19 148 612
Intérêts à recevoir sur Swap	38 758 449
Provision pour impôt différé sur Organic	122 427
TOTAL	58 029 488

Autres Passifs et comptes de régularisation (en euros)

	Montant
Autres Passifs	
Fournisseurs	598
Etat, taxe, IS	7 087 773
Comptes de régularisation	
Intérêts à payer sur swap	28 648 292
Charges à payer	2 703 450
TOTAL	38 440 113

Créances sur établissements de crédit et la clientèle (en euros)

(montant bruts hors intérêts courus)

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6mois à 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances sur éta de crédits								
- à vue	821 783	821 783						
- à terme	1 448 000 000	24 000 000	500 000 000	37 400 000	55 000 000	92 400 000	277 200 000	462 000 000
Créances sur la clientèle								
- autres concours à la clientèle								
TOTAL	1 448 821 783	24 821 783	500 000 000	37 400 000	55 000 000	92 400 000	277 200 000	462 000 000

Dettes sur établissements de crédit et la clientèle (en euros)

(montant bruts hors intérêts courus)

ETAT DES DETTES	Montant brut	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6mois à 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes envers éta de crédits								
- à vue								
- à terme	1 050 000 000		500 000 000		55 000 000	55 000 000	165 000 000	275 000 000
Comptes créditeurs de la clientèle								
- autres dettes de la clientèle								
TOTAL	1 050 000 000	0	500 000 000	0	55 000 000	55 000 000	165 000 000	275 000 000

Emprunts Obligataires (en euros)

(montant bruts hors intérêts courus)

Descriptif	Valeur (€)	Emission	Échéance	Durée <= 3M	3M < D < 1an	1an < D < 5ans	D > 5ans
Emissions privées OFH	16 250 000 000				750 000 000	6 000 000 000	9 500 000 000

Les émissions publiques d'OFH ne sont pas mentionnées dans ce tableau vu qu'elles sont souscrites par des investisseurs privés qui ne sont pas forcément des Ets de Crédit

Obligations et autres titres à revenu fixe (en euros)

(montant bruts hors intérêts courus)

Descriptif	Montant brut	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 mois à 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Titres d'investissements (1)	20 500 000 000				750 000 000	2 000 000 000	5 500 000 000	12 250 000 000
	20 500 000 000	0	0	0	750 000 000	2 000 000 000	5 500 000 000	12 250 000 000

(1) Eligibles au refinancement de la BCE

COMPTES DE REGULARISATION

en euros

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation au titre de l'exercice	Diminution au titre de l'exercice	Montant à la fin de la période
<u>Comptes de régularisation Actif :</u>				
<i>Charges constatées d'avance</i>				
Hono Fitch - notation OFH de 06/2011 au 05/2012	49 833		49 833	0
<i>Frais d'émission d'emprunt à étaler :</i>				
<i>Primes remboursement obligations :</i>				
Etalement de la prime d'émission (OFH publique)	1 089 967	18 058 645		19 148 612
<i>Intérêts à recevoir:</i>				
Intérêts sur swaps	27 838 115	10 920 335		38 758 449
<i>Autres</i>				
Provision Impôts différés Organic	170 742		48 315	122 427
Totaux des comptes de régularisation Actif	29 148 657	28 978 979	98 148	58 029 488
<u>Comptes de régularisation Passif :</u>				
<i>Intérêts à payer :</i>				
Intérêts sur swap	3 353 050	25 295 242		28 648 292
<i>Autres :</i>				
Honoraires CAC	27 478		8 940	18 538
Autres honoraires		247 931		247 931
Frais	131			131
Commissions	3 394 756		957 906	2 436 850
Totaux des comptes de régularisation Passif	6 775 415	25 543 173	966 846	31 351 742

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

RUBRIQUES	MONTANT
BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS	111 689 415
Intérêts courus sur comptes à terme	17 971 676
Intérêts courus ABS	54 959 290
Intérêts à recevoir sur Swap	38 758 449
TOTAL	111 689 415

DETAIL DES CHARGES A PAYER

RUBRIQUES	MONTANT
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 703 450
Honoraires CAC 2008	598
Provision sur frais de tenue de compte BDF	131
Provision sur Honoraires CAC	17 940
Provision sur autres Honoraires	247 931
Provision sur commission Extern SG	299 000
Provision sur commission fixe Recouvt & gestion	299 000
Provision sur commission variable Recouvt & gestion	1 838 850
DETTES SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	119 351 296
Intérêts sur emprunts	11 591 873
Intérêts sur swaps	28 648 292
Intérêts sur emprunts obligataires	79 111 131
DETTES FISCALES	7 087 773
Provision sur CVAE	134 760
Provision sur Organic	355 581
Provision sur IS	6 115 061
Provision sur contribution sociale	482 371
TOTAL	129 142 519

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

RUBRIQUES	PERIODE		MONTANT
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
Prime d'émission du swap	06/06/2011	06/06/2016	967 438
Prime d'émission du swap	18/01/2012	18/01/2022	7 521 455
Prime d'émission du swap	14/06/2012	14/03/2019	10 659 718
TOTAL			19 148 612

DETAIL DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

RUBRIQUES	MONTANT	
	30/06/2012	31/12/2011
Impôt sur les bénéfices		
Impôt court terme SG	-6 115 061	-7 202 395
Contribution SG 3.3%	-176 618	-212 536
Contribution exceptionnelle SG 5%	-305 753	-360 174
Impôt différé	122 427	170 742
TOTAL	-6 475 005	-7 604 363

SITUATION FISCALE DIFFEREE**SITUATION FISCALE DIFFEREE A COURT TERME****PASSIFS D'IMPOTS**

IS DIFFERE PASSIF	0
-------------------	---

ACTIFS D'IMPOTS

Organic 30/06/2012	355 581
--------------------	---------

IS DIFFERE ACTIF	122 427
------------------	---------

BASE NETTE ACTIF au 30/06/2012	355 581
---------------------------------------	----------------

Taux impôt différé	34,43%
---------------------------	---------------

Impôt différé net actif au 30/06/2012	122 427
--	----------------

TABLEAU DE VARIATION STOCK IS DIFFERES NETS

DESIGNATION	STOCK DEBUT D'EXERCICE	DOTATION IS DIFFERE	STOCK FIN D'EXERCICE
IS DIFFERE ACTIF	170 742	-48 315	122 427

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires inscrits en charge au 30/06/2012 de nos commissaires aux comptes ERNST & YOUNG AUDIT et DELOITTE & ASSOCIES s'élèvent à 17 940,00 € TTC au titre de la mission d'audit légal et à 10 764,00 € TTC au titre des travaux d'assistance pour les émissions en 2012 d'une lettre de confort dans le cadre de la mise en place d'un programme de 25 milliards d'euros.